NATIONS UNIES



Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

ECE/CES/57 10 mars 2000

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière (Paris, 13-15 juin 2000)

Ordre du jour provisoire annoté de la réunion plénière de 2000

La réunion plénière s'ouvrira le mardi 13 juin, à 14 h 30.

Les représentants sont priés de noter que la Conférence se réunira le mercredi 14 juin de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, et le jeudi 15 juin toute la journée (de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 15).

La réunion plénière se tiendra dans les bâtiments de l'OCDE à Paris (Château de la Muette, 2 rue André Pascal). Il est demandé aux représentants d'arriver au Château le mardi aux environs de 14 heures afin de disposer du temps nécessaire pour les formalités et les inscriptions. Les participants trouveront des renseignements d'ordre pratique plus généraux dans la note d'information publiée à leur intention sous la cote CES/2000/INF.1.

Les documents dont sera saisie la réunion plénière peuvent être téléchargés à partir du site Web établi spécialement pour la réunion :

http://www.unece.org/stats/documents/2000.06.ces.htm

Introduction

- 1. L'attention de la Conférence est appelée sur les points 3 et 7 qui constituent les points clefs de l'ordre du jour de la réunion plénière de cette année :
- Point 3 Présentation intégrée et coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE: Pour orienter plus utilement la discussion sur ce point, tout en laissant à la Conférence le temps d'examiner d'autres sections du programme de travail, le Bureau a décidé de diviser la durée prévue pour l'examen de ce point de l'ordre du jour en quatre tranches à peu près égales.

Trois de ces tranches de temps seront réservées aux trois éléments de programme que le Bureau a sélectionnés pour un examen approfondi. Il s'agit de l'évaluation de la qualité des données statistiques (partie de l'EP 3.2), de l'harmonisation des IPC (partie de l'EP 3.9) et des statistiques agricoles (partie de l'EP 3.10). Ces trois thèmes seront examinés sur la base de communications émanant respectivement de la Bulgarie et de la Suisse (CES/2000/5 et 6), de la Pologne (CES/2000/7) et de l'Estonie (CES/2000/8). La quatrième tranche sera réservée à l'examen par la Conférence des travaux futurs que les organisations internationales prévoient d'entreprendre dans le cadre de la quarantaine d'autres éléments de programme figurant à son programme de travail. Des membres du Bureau ont été chargés de présenter brièvement ces éléments en les regroupant en fonction des six activités de programme qui composent la présentation intégrée et de mettre en lumière les questions stratégiques relevant de chacun de ces six domaines. On trouvera un complément d'information à ce sujet dans les notes ci-après.

- Point 7 La question intitulée "Tendances nouvelles observées chez les utilisateurs et sur le plan des sources administratives, et leurs incidences sur la comparabilité internationale des statistiques" est le thème retenu pour le débat de fond de la réunion plénière de 2000. Statistics Netherlands a organisé les préparatifs de ce débat et en assurera la présidence. Le débat de fond prendra la forme d'un séminaire qui durera environ une journée mais devra respecter un calendrier strict et s'achever le jeudi à 16 h 30. On trouvera un complément d'information à ce sujet dans les notes ci-après.
- 2. En principe, la Conférence devrait avoir terminé la majeure partie de ses travaux pour 16 h 45 le jeudi 15 juin. Les 30 dernières minutes de la réunion plénière de 2000 seront consacrées à l'adoption du rapport. Il est prévu que la Conférence achève ses travaux le jeudi à 17 h 15.
- 3. Les documents qui devront faire l'objet d'un débat sont énumérés dans le tableau qui figure à la page 3. L'annexe I contient la liste des autres documents qui sont soumis, à titre d'information, en tant qu'éléments de la documentation pour la réunion plénière. Ces derniers documents ne sont pas censés être examinés à la réunion plénière, à moins que des membres de la Conférence ne souhaitent en faire état lors du débat sur le point 3 de l'ordre du jour. Tous les documents de la réunion plénière seront distribués aux participants par la voie habituelle, mais ils seront également diffusés sur le site World Wide Web de la CEE en versions anglaise, française et russe à mesure qu'ils seront disponibles. L'adresse de ce site est la suivante :

4. Il convient également de noter que deux membres du Bureau (Adrian Abrahamse et Edvard Outrata) ont quitté leur poste de chef du service de statistique depuis la réunion plénière de 1999. La conférence devra donc élire deux nouveaux membres du Bureau pour le reste de leur mandat. On trouvera un complément d'information à ce sujet dans les notes ci-après :

Ordre du jour provisoire et calendrier proposés par le Bureau

Heure	Point	Sujet	Document		
Mardi 13 juin (14 h 30 - 17 h 30)					
14 h 30 - 14 h 40	1	DÉCLARATIONS LIMINAIRES et ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ECE/CES/57		
14 h 40 - 14 h 45	8	PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION DU BUREAU	CES/2000/1		
14 h 45 - 14 h 55	2	RÉUNIONS DES ORGANES DONT RELÈVE LA CONFÉRENCE (et autres conférences importantes des Nations Unies)			
		Session de mai 2000 de la Commission économique pour l'Europe	CES/2000/2		
		Session de mars 2000 de la Commission de statistique de l'ONU	CES/2000/3		
14 h 55	3	PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE	CES/2000/4 et Add. 1 à 7		
14 h 55 - 15 heures		Observations liminaires du Président			
15 heures - 16 heures		• Évaluation de la qualité des données statistiques (partie de l'EP 3.2)	CES/2000/5 et 6		
16 h - 16 h 25		Pause café/thé			
16 h 25 - 17 h 30		Harmonisation des IPC (partie de l'EP 3.9)	CES/2000/7		
Mercredi 14 juin (9 heures - 12 heures et 14 - 17 heures)					
9 heures - 10 heures	3 (suite)	Statistiques agricoles (partie de l'EP 3.10)	CES/2000/8		
10 heures - 10 h 20		La quarantaine d'autres éléments de programme	CES/2000/4 et Add.1 à 7		
10 h 20 - 10 h 45		Pause café/thé			
10 h 45 - 11 h 50		La quarantaine d'autres éléments de programme (suite)			
11 h 50 - 12 heures		Établissement d'un ordre de priorité dans le programme de travail de la Conférence	CES/2000/9		

14 heures - 14 h 25	4	INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	CES/2000/10		
14 h 25 - 14 h 40	5	TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE	CES/2000/11		
14 h 40 - 15 heures	6	RELATIONS ENTRE LES STATISTICIENS DES SERVICES OFFICIELS, LES PRATICIENS DE LA STATISTIQUE ET LES ONG	Document de séance		
15 heures - 15 h 25		Pause café/thé			
15 h 25	7	TENDANCES NOUVELLES OBSERVÉES CHEZ LES UTILISATEURS ET SUR LE PLAN DES SOURCES ADMINISTRATIVES, ET LEURS INCIDENCES SUR LA COMPARABILITÉ INTERNATIONALE DES			
		STATISTIQUES			
15 h 25 - 15 h 30		Introduction	CES/2000/12 et Add. 1		
15 h 30 - 17 heures		• Thème 1	CES/2000/13 à 15		
Jeudi 15 juin (9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 17 h 15)					
9 h 30 – 9 h 45	7 (suite)	Thème 1 (suite)	CES/2000/13 à 15		
9 h 45 - 12 heures		• Thème 2 (et pause café/thé)	CES/2000/16 et 17		
12 heures - 12 h 30		• Thème 3	CES/2000/18 et 19		
14 h 30 - 15 h 45		Thème 3 (suite)			
15 h 45 - 16 h 10		Pause café/thé			
16 h 10 - 16 h 30		• Conclusions			
16 h 30 - 16 h 40	8	ÉLECTION DU BUREAU (suite)	CES/2000/1		
16 h 40 - 17 h 15	9	ADOPTION DU RAPPORT	Projet de rapport		

Notes explicatives se rapportant à l'ordre du jour

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour, et examen de la procédure à suivre durant la réunion plénière

À sa réunion de janvier 2000, le Bureau de la Conférence a proposé les présents ordre du jour provisoire et calendrier qui sont exposés de manière plus détaillée dans ce document pour adoption par la Conférence. Pour faire en sorte que la réunion plénière soit aussi brève et profitable que possible, les règles de procédure que la Conférence a adoptées à sa réunion plénière de 1994 aux fins d'améliorer l'efficacité des réunions plénières, et qu'elle a appliquées depuis lors (CES/821), seront une fois encore suivies durant la réunion plénière de 2000.

Point 2 : Incidences des réunions des organes dont relève la Conférence

a) Session de mai 2000 de la Commission économique pour l'Europe

Des informations sur les débats tenus à la session de mai 2000 de la Commission économique pour l'Europe et sur les résolutions et décisions adoptées à cette session qui ont une incidence sur les travaux de la Conférence seront présentées dans le document **CES/2000/2**.

b) Session de mars 2000 de la Commission de statistique de l'ONU

On trouvera dans le document **CES/2000/3** des informations sur les conclusions dégagées et les décisions prises à la session de mars 2000 de la Commission de statistique de l'ONU, qui peuvent avoir une incidence sur les travaux de la Conférence et sur les travaux statistiques internationaux intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE.

Point 3 : Présentation intégrée et coordination des travaux statistiques internationaux intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE

Veuillez vous reporter aux informations concernant le point 3 qui figurent dans le paragraphe 1 de l'introduction du présent document.

La coordination des travaux statistiques internationaux intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE et l'adoption de décisions sur son propre programme de travail constituent deux des tâches les plus importantes dont la Conférence doit s'acquitter à chaque réunion plénière. Ces tâches relèvent du présent point de l'ordre du jour. Par conséquent, la Conférence est appelée, au titre de ce point, à prendre des décisions concernant son propre programme de travail et celui du Groupe des activités relatives à la population de la CEE et, au besoin, à donner des indications et des conseils à d'autres organisations internationales et supranationales et à d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE au sujet des activités inscrites à leur programme de travail qui intéressent les pays en question.

Le débat devrait en principe porter principalement sur les informations présentées dans le document **CES/2000/4** et ses additifs. Toutefois, si besoin est, les divers documents

d'information énumérés dans l'annexe du présent ordre du jour provisoire sont également disponibles à titre de référence.

Étant trop volumineuse et trop vaste pour ne constituer qu'un seul document, la présentation intégrée fait l'objet d'un document introductif et de plusieurs additifs (un pour chacune des six activités comprenant au total plus d'une quarantaine d'éléments qui constituent le programme de travail de la Conférence) (CES/2000/4 et Add.1 à 6). Chacun de ces documents contient un bref aperçu des conclusions auxquelles le Bureau est parvenu à l'issue de son examen des tâches accomplies dans le cadre du programme de travail de la Conférence depuis la réunion plénière de 1999 et de son examen des activités prévues pour les deux prochaines années. Les propositions du Bureau appelant une décision de la Conférence sont incorporées dans chacun des documents en question, projet par projet.

Le document CES/2000/4 contient également une annexe qui donne des indications sur les ressources dont devrait disposer la CEE pour les services requis aux fins de la mise en oeuvre du programme de travail de la Conférence durant l'exercice biennal allant de juillet 2000 à juin 2002.

Le document **CES/2000/4/Add.7** a lui aussi de l'importance. On y trouve des renseignements à jour sur les résultats des travaux exécutés au titre de projets inscrits au programme de travail de la Conférence durant les six premiers mois de 2000.

Au titre de ce point, la Conférence devrait également proposer un ordre de priorité des activités inscrites à son programme de travail, au moyen du formulaire type que la Commission économique pour l'Europe a demandé à tous ses organes subsidiaires principaux d'utiliser. Le secrétariat a préparé un projet d'ordre de priorité que le Bureau de la Conférence a approuvé. Ce projet (document **CES/2000/9**) sera présenté à la Conférence pour adoption.

Point 4 : Indicateurs du développement durable

Le Bureau a estimé qu'il serait utile d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion plénière de 2000 de la Conférence afin que l'OCDE puisse lui exposer ses travaux et ses projets dans ce domaine. L'OCDE a accepté de préparer pour la réunion plénière une brève communication à cet effet (CES/2000/10).

Point 5: Travaux statistiques internationaux dans le sud-est de l'Europe

Le Bureau a noté que la reconstruction du sud-est de l'Europe donne lieu à de nombreuses activités, y compris bien souvent dans le domaine de la statistique. Comme cela est bien souvent le cas, ces activités vont exiger des ressources très importantes, et cela met d'autant plus en relief la nécessité d'une bonne coordination afin que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace et profitable possible. Eurostat a accepté de présenter une communication afin de faciliter le débat de la Conférence sur ce sujet (CES/2000/11).

Point 6 : Relations entre les statisticiens des services officiels, les praticiens de la statistique et les ONG

À sa réunion plénière de 1999, la Conférence a demandé au Bureau d'étudier les moyens de renforcer les relations et la coopération entre les statisticiens des services officiels et les théoriciens de la statistique. Dans un premier temps, le Bureau a demandé à Pilar Martín-Guzman d'envoyer un questionnaire à tous les services nationaux de statistique de la région de la CEE afin d'obtenir des renseignements sur l'infrastructure institutionnelle qui existe dans leurs pays pour assurer la liaison et favoriser la coopération entre les deux groupes de statisticiens. Le questionnaire devrait être envoyé vers la fin mars ou le début avril. Pilar Martín-Guzman établira pour la réunion plénière un bref résumé des résultats obtenus jusque-là et des activités envisagées pour l'avenir; ce résumé sera distribué à la réunion plénière sous forme de document de séance (document distribué en salle).

Point 7 : Tendances nouvelles observées chez les utilisateurs et sur le plan des sources administratives, et leurs incidences sur la comparabilité internationale des statistiques

Veuillez vous reporter aux informations concernant le point 7 qui figurent dans le paragraphe 1 de l'introduction du présent document.

Chaque année, la réunion plénière offre l'occasion d'examiner, sous forme de séminaire, une question présentant un intérêt particulier pour les chefs des services nationaux de statistique. À cette occasion, les membres de la Conférence sont invités à participer à un débat de fond sur le thème : "Tendances nouvelles observées chez les utilisateurs et sur le plan des sources administratives, et leurs incidences sur la comparabilité internationale des statistiques". Le Bureau a demandé à Adrian Abrahamse de Statistics Netherlands d'organiser et de présider ce débat. Toutefois, comme M. Abrahamse vient de quitter Statistics Netherlands, c'est M. Henk van Tuinen, membre du Conseil d'administration de Statistics Netherlands, qui organisera et présidera le débat. On trouvera dans le document CES/2000/12 des informations à ce sujet. De plus, une note d'introduction sera publiée sous la cote CES/2000/12/Add.1.

Le débat portera sur trois grands thèmes :

- 1. Comment obtenir des informations plus actuelles tout en préservant leur fiabilité et leur comparabilité sur le plan international. Statistics Netherlands a demandé à la Banque centrale européenne, aux États-Unis et à l'Allemagne de présenter des communications sollicitées sur ce thème (CES/2000/13 à 15). Les documents d'appui soumis par les pays seront publiés sous la cote CES/2000/15/Add.1, etc.
- 2. Utilisation de sources administratives pour l'élaboration de statistiques et comparabilité sur le plan international. Statistics Netherlands a demandé au Danemark et à la France de présenter des communications sollicitées sur ce thème (CES/2000/16 et 17). Les documents d'appui soumis par les pays seront publiés sous la cote CES/2000/17/Add.1, etc.

3. Évolution de l'emploi des statistiques dans les pays en transition. Statistics Netherlands a demandé à la Hongrie et à la Fédération de Russie de présenter des communications sollicitées sur ce thème (CES/2000/18 et 19). Les documents d'appui soumis par les pays seront publiés sous la cote CES/2000/19/Add.1, etc.

Le rapport sur le débat de fond ne sera pas adopté à la fin de la réunion plénière (voir le point 9 de l'ordre du jour), mais un compte rendu succinct du débat sera distribué aux participants dans les deux semaines à peu près suivant la fin de la réunion.

Point 8 : Élection de membres du Bureau pour 2000/2001

À la réunion plénière de 1999, la Conférence a élu un nouveau Bureau de six membres pour un mandat de deux ans venant à terme à la clôture de la réunion plénière de 2001. Toutefois, à l'automne 1999, deux membres du nouveau Bureau, Adrian Abrahamse (Pays-Bas) et Edvard Outrata (République tchèque), ont quitté leur service de statistique. De ce fait, il sera nécessaire, à la réunion plénière, d'élire deux nouveaux membres du Bureau pour le reste du mandat de deux ans.

Les quatre personnes ci-après continueront de faire partie du Bureau jusqu'à l'expiration de leur mandat, à la clôture de la réunion plénière de 2001 : Svein Longva (Norvège) qui exerce les fonctions de président, Pilar Martín-Guzman (Espagne), Hallgrímur Snorrason (Islande) et Rein Veetöusme (Estonie). À l'automne de 1999, le Bureau a également coopté Donal Murphy (Irlande) et Tadeusz Toczyński (Pologne) comme membres du Bureau jusqu'à l'élection des deux nouveaux membres, au cours de la réunion plénière de 2000. Les règles de procédure à suivre pour l'élection du nouveau Bureau ont été arrêtées par la Conférence à sa réunion plénière de 1991 (voir le document **CES/2000/1**). L'élection est ouverte à tous les représentants qui dirigent un service national de statistique, y compris les anciens présidents et vice-présidents.

Conformément à la procédure adoptée par la Conférence à sa réunion plénière de 1991, le processus d'élection du nouveau Bureau sera organisé par Carlo Malaguerra, Président de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse, en sa qualité de plus ancien président sortant de la Conférence. Après avoir mené des discussions avec les représentants, il formulera des propositions qui seront soumises à l'approbation de la Conférence.

Point 10 : Adoption du rapport, et clôture de la réunion plénière

La Conférence devra adopter le rapport de la présente réunion plénière avant de clore ses travaux. Pour que cela puisse se faire aussi rapidement que possible et dans le laps de temps imparti, le Bureau a prié le secrétariat de suivre la même procédure que lors des réunions plénières récentes de la Conférence. Le rapport sera donc concis et limité autant que possible aux décisions prises par la Conférence au cours de la réunion plénière. Puisque la discussion portant sur le thème retenu pour le débat de fond (point 7 de l'ordre du jour) n'est pas censée conduire à l'adoption de décisions, le projet de rapport n'en fera pas état. Toutefois, comme indiqué plus haut, un compte rendu succinct de ce débat sera rédigé après la réunion plénière et envoyé à tous les membres de la Conférence environ deux semaines après la clôture de la réunion. Ce compte rendu succinct sera également intégré à la version définitive du rapport de la réunion plénière qui sera établie environ un mois après la clôture de cette réunion. La version définitive du rapport de

la réunion plénière sera également diffusée sur le site Web de la CEE consacré à la réunion plénière.

Les représentants sont priés de limiter leurs propositions de modification du rapport à des changements portant sur le fond (c'est-à-dire visant à corriger des erreurs ou omissions importantes). Ils sont également priés de présenter leurs propositions de modification par écrit et - si possible - en anglais avant l'examen du point relatif à l'adoption du rapport.

Le secrétariat distribuera chaque partie du projet de rapport dès qu'elle sera disponible, durant la réunion, dans chacune des trois langues de travail officielles de la CEE.

Annexe I

Liste des documents d'information pour la réunion plénière de 2000

Les documents complémentaires ci-après contiennent des **informations d'ordre général** se rapportant à quelques-uns des points de l'ordre du jour provisoire. Ils sont classés par point de l'ordre du jour. Le Bureau estime qu'aucun des documents énumérés ci-après ne doit être débattu à la réunion plénière. Les documents qui doivent faire l'objet d'un **débat** à la réunion plénière sont énumérés dans le tableau figurant à la page 3.

Point 1 de l'ordre du jour						
Règles de	CES/821					
Point 3 de l'ordre du jour						
Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique						
EP 1.2:	Rapport de la réunion de novembre 1999 du Bureau de la Conférence des statisticiens européens	CES/BUR.2000/17				
EP 1.2:	Rapport de la réunion de janvier 2000 du Bureau de la Conférence des statisticiens européens	CES/BUR.2000/30				
Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions d'intérêt général						
EP 2.1:	Rapport du séminaire ISIS, tenu en mai 2000	CES/SEM.43/2				
EP 2.3:	Rapport de la réunion de travail sur les métadonnées statistiques tenue en septembre 1999	ces/2000/20				
EP 2.6:	Rapport de la réunion de travail sur des questions méthodologiq touchant à la fois la statistique et la géographie	ues SEM/2000/25				
Activité de programme 3 : Statistiques économiques						
EP 3.1:	Rapport sur la séance spéciale organisée par la CEE à l'intentior des pays en transition dans le cadre de la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale, tenue en septembre 1999	CES/2000/21				
EP 3.1:	Rapport de la réunion CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale, tenue en avril 2000	CES/AC.68/2000/2				

EP 3.9: Rapport sur la séance spéciale à l'intention des pays en transition, tenue en novembre 1999 à l'occasion de la réunion sur les indices des prix à la consommation CES/2000/24 EP 3.9: Rapport de la réunion CEE/OIT sur les indices des prix à la consommation, tenue en novembre 1999 CES/AC.49/1999/2 Rapport de la réunion CEE/Eurostat/OCDE-AIE sur les EP 3.12: statistiques de l'énergie, tenue en novembre 1999 CES/2000/23 Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques EP 4.10: Rapport du séminaire CEE/Eurostat/OIT sur la mesure de la qualité de l'emploi, tenu en mai 2000 **CES/SEM.41/2** EP 4.11: Rapport de la réunion de travail CEE/Eurostat sur les statistiques des migrations, tenue en mai 2000 CES/SEM.42/2 Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement EP 5.1: Rapport de la réunion de travail sur les méthodes d'établissement des statistiques de l'environnement, tenue en octobre 1999 CES/2000/22